



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Procurement Hub
Fisheries and Oceans Canada
200 Kent Street
Ottawa, ON
K1A 0E6

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Procurement Hub
Fisheries and Oceans Canada
200 Kent Street
Ottawa, ON
K1A 0E6

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Centre d'approvisionnement
Pêches et Océans Canada
200 rue Kent
Ottawa (ON)
K1A 0E6

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Centre d'approvisionnement
Pêches et Océans Canada
200 rue Kent
Ottawa (ON)
K1A 0E6

Title: Île d'Entrée, Îles-de-la-Madeleine – Construction d'une rampe et réparation au brise-lames		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : FP802-190296	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 002	Date: 20 janvier 2020
Client Reference No. / No. de référence du client(e) F3731-190009		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 14h00	On: 29 janvier 2020	Time Zone: (Heure Normale de l'Est)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : 343-542-5840	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@dfo-mpo.gc.ca	
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 002

Cette modification vise à répondre aux questions soumissionnées en réponse de l'appel d'offres FP802-190296:

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q3. Est-ce que la partie inférieure de la cale de halage existante est tout en béton (+/- 13.8m x +/- 45.6m) ? (Page 08)

R3. Oui



Q4. Avez-vous des détails des ancrages Japonais ? (Poids, dimensions, etc. ?) et est-ce qu'il faut les disposer ou vous les récupéré ?

R4. Les ancrages sont composés d'un profilé creux de charpentes de 75 mm de diamètre et de 600 mm de long. Une fois déployées, les 2 ailettes à l'extrémité du profilé creux font 900 mm. Ils seront considérés comme matériaux de démolition et devront être disposés. Lors d'un projet antérieur, il a été possible de les retirer en exerçant une pression constante pour les retirer du sable.

Q5. À la page 12 il semble avoir quelques travaux de démolition électrique à faire. À quelle article ses travaux sont payable ?

R5. Oui les travaux électriques associés à l'enlèvement des lampadaires et déplacement des cabanons seront payés au poste 2.1 Démolition de la Calle. Les travaux consistent à débrancher les composantes électriques, déplacer les cabanon et les remettre au Représentant du Ministère à un autre endroit sur le site des travaux pour les entreposer.

Q6. Est-ce que les fondations sous les dalles de la rampe sont payable aux articles 5 du bordereau ?

R6. Oui.

Q7. Est-ce que le lambris de plastique est déjà installé sur les dalles préfabriquer fournit par le MPO ? Si non ils sont fourni par qui ?

R7. Le lambris de plastique sur les dalles de la partie inférieure de la rampe est déjà installé. Par contre l'entrepreneur doit prévoir l'installation des garde-roues de plastique 203 x 203 fournit par le Représentant du Ministère en longueur de 3 650mm.

Q8. Est-ce que la garde-roue en plastique pour la rampe est plein longueur ? Les morceaux de plastique sont fournit par qui ?

R8. Le Représentant du Ministère fournit les madriers de plastique 203 x 203 x 3 650 mm et souhaite que le garde-roues soit installé en section de 2 430 mm comme la longueur des dalles préfabriquées.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés